

# Votre enfant est dyspraxique ?

## Quelques pistes pour lui venir en aide ...

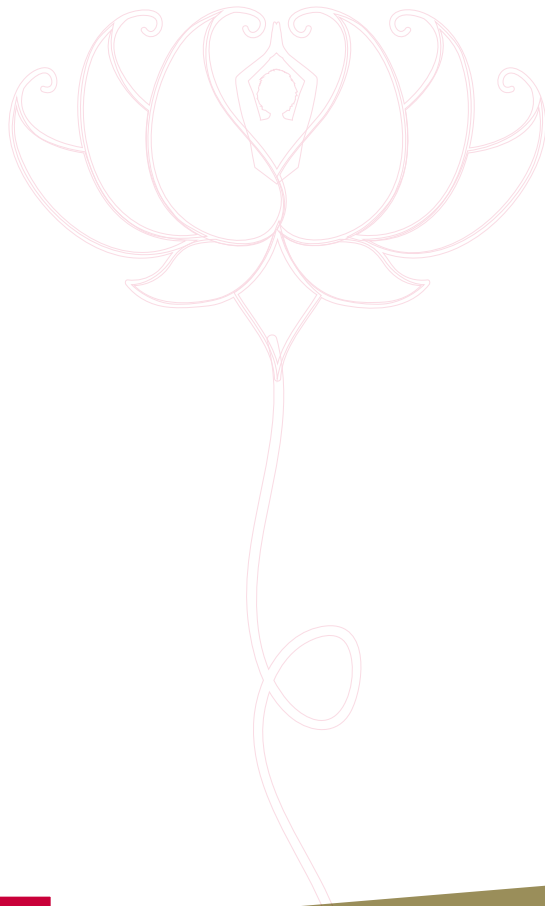
N'ayez pas peur du mot «handicap» qui sera parfois utilisé. Nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre «handicapés» (une paire de lunettes, une semelle orthopédique, ...)

Vous êtes le meilleur spécialiste de votre enfant ! Établissez la chronologie des difficultés que vous avez rencontrées avec lui (sa manière de se déplacer avant de marcher ; les petits faits qui vous ont étonnés dans son développement ; les petites difficultés rencontrées à la maison, à la crèche ou à l'école maternelle ; ... ce sont toutes ces petites choses qui mises bout-à-bout ont éveillé votre attention.

Facilitez le travail des médecins et thérapeutes en créant un dossier dans lequel vous mettez quelques dessins de l'école maternelle, un cahier d'écriture, ... les premiers avis médicaux ou remarques d'enseignants. Ce classeur complété progressivement pourra permettre une analyse plus fine des difficultés rencontrées par votre enfant.

La première chose à faire lorsque la dyspraxie est soupçonnée, est de faire un bilan précis chez un neuropsychologue, car chaque dyspraxie est différente (assurez-vous que les praticiens choisis connaissent bien la dyspraxie, parlez-en avec votre médecin). Comptez environ 250 euros pour le bilan neuropsychologique. Pour le moment, la mutuelle n'intervient pas ...

Une fois le bilan réalisé et les besoins de l'enfant établis (logopédie, kiné, orthoptie, psychologie, psychomotricité,...) , il est temps d'entreprendre les démarches administratives.



éditeur responsable : Anne-marie Dave Ugeux, 40 clos du vieux Moulin, 1410 Waterloo



**CAP48**  
www.cap48.be

**Infor-dyspraxie, asbl**  
[www.infor-dyspraxie.be](http://www.infor-dyspraxie.be)



**1** Après de votre caisse d'allocations familiales qui vous convoquera chez le médecin conseil pour vous permettre d'obtenir des allocations majorées et une reconnaissance de ce handicap (ou trouble de l'apprentissage).

**2** Si votre enfant a besoin d'une aide pratique (ordinateur, logiciel, service d'accompagnement, ou autre, ...) allez au bureau de l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personne Handicapées). Ils sont charmants et vous aideront à remplir correctement les papiers. L'étape suivante sera une visite au CRETH (Centre de Ressources et d'Evaluation des Technologies pour les personnes Handicapées) à Namur où un(e) neuropsychologue déterminera l'aide la plus adaptée à votre enfant. Une fois que le CRETH aura envoyé son rapport à l'AWIPH vous pourrez rapidement recevoir le budget pour l'aide demandée (par exemple un ordinateur portable + le logiciel adapté + l'imprimante).

**3** Beaucoup d'instituteurs et d'institutrices seront prêts à s'adapter aux besoins de votre enfant, expliquez leur clairement ce qu'est la dyspraxie, apportez leur de la documentation, suggérez-leur de suivre une formation sur

la dyspraxie (formation organisée pour les enseignants pendant les heures de cours). N'oubliez toutefois pas qu'une classe est une somme d'individualités et que les enseignants sont confrontés à beaucoup de difficultés différentes (enfants vivant un deuil, un divorce, enfant ne parlant pas le français, dys en tous genres, enfants maltraités, hyperactif, ...). Si l'enseignant est fermé à toute discussion, n'hésitez pas à aller trouver la direction (de préférence avec le /la neuropsychologue de votre enfant). Si l'école reste sourde à vos demandes légitimes et que vous n'avez pas d'autre solution près de chez vous, faites appel au centre pour l'égalité des chances.

**4** Plus votre enfant grandira, plus les attentes de l'école seront exigeantes. Il va devoir écrire plus vite, prendre des notes en écoutant les cours, ... Il faut donc vraiment que les aides soient mises en place avec l'accord de l'école. Un enseignant ne peut pas donner des points lorsqu'il ne sait pas lire une copie, même si il sait que son élève a le niveau requis. Il faudra donc négocier pour que les évaluations puissent se faire soit oralement, soit par ordinateur. Pour les études supérieures, des aides sont prévues, mais ce n'est pas encore le cas en secondaires.